



obligation de faire l'état des lieux sortant par un huissier

Par **hus**, le **26/06/2009** à **13:49**

bonjour,
mon propriétaire m'oblige à faire l'état des lieux sortant par un huissier, sachant que l'état des lieux entrant a été fait par lui même et un ami, suis je obligé d'accepter et de payer la moitié des frais?
merci de votre réponse